

COMMUNE DE STAVELOT

AVIS DE DÉCISION D'UN PERMIS D'ENVIRONNEMENT
*Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du
décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement*

Décision du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du 22/08/2022
Concerne la demande de permis d'environnement de SOLUTION F s.a. représentée par
Monsieur Paul Chantriaux, à 13770 VENELLES - Allée du Verdon, 299 , pour
**Station de ravitaillement hydrogène pour automobile de compétition sur le circuit
de Spa-Francorchamps pour une épreuve automobile se déroulant du 21 au 25 sep-
tembre - situation Route du Circuit 55**

| Date d'affichage de la décision | Durée de l'affichage | Lieu et date de clôture de l'affichage | Lieu où dossier peut être consulté: |
|---------------------------------|----------------------|--|--|
| 31/08/2022 | 20 jours | 19/09/2022 Administration communale de Stavelot et visible sur le bien concerné. | Administration communale de Stavelot Place Saint-Remacle, 32 4970 Stavelot |

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Stavelot, service Urbanisme et Environnement pendant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le lundi jusque 20h uniquement sur rendez-vous préalable (tel. 080.282.434).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre Ier de la partie III du Livre Ier du Code de l'Environnement.

A Stavelot, le 29/08/2022

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. LAKAILLE.

Th. de BOURNONVILLE.

Voies de recours :

L'établissement étant temporaire aucun recours n'est ouvert, conformément aux dispositions de l'article 40, § 1er, alinéa 1er, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.